

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/03/2021
N°12**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, WILSON Sophie-Emilie, MM : BOURDREUX Sylvain, GAIGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, SOULAT Sébastien, ZUZARTE José

Absents :

Excusée : Mme AUDOIRE Jérémie

Secrétaire : Mr NICOLAZO Vincent

1 DÉLIBÉRATION :

ANNULATION DU LOYER COMMUNAL ET COMMERCIAL DE LA COMMUNE DE CHEZAL-BENOIT (Bar)

référence de la délibération : 2021-006

Toujours, dans la volonté de soutenir ses commerçants dans l'obligation de fermer durant cette nouvelle période de confinement liée à la pandémie du COVID-19, Monsieur le Maire Roger LEBRERO propose d'offrir à Monsieur DISCOURS les loyers du bar des mois de janvier et février 2021 commerçant dans l'obligation de fermer, ayant un bail avec la Commune de Chezal-Benoît ce qui équivaut à un montant total de : 1 153.34€ TTC (loyer mensuel ttc 576.67€)

Ainsi les titres des loyers de janvier et février 2021 ne seront pas émis envers Monsieur DISCOURS Frédéric.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Chezal-Benoît :
-ACCEPTE d'annuler les loyers de de Mr Frédéric DISCOURS pour les mois de janvier et février 2021

Informations diverses :

- L'atelier du Moulinet est de nouveau disponible, une réflexion est en cours pour une éventuelle reprise d'activité.
- Suite à une demande du Préfet concernant la compétence de l'eau potable, une réunion est prévue le 10/03/2021 à la Sous-Préfecture. Une étude est en cours pour la récupération du forage du Centre Hospitalier George SAND qui fournit l'eau potable à la commune.
- recrutement d'un contrat parcours emploi compétence pour le service administratif.
- Avec le soutien de la DRAC une première expertise du patrimoine bâti casalais s'est déroulée le 18/02/2021.
- Etang du Moulinet : un nouveau bureau provisoire a été créé pour assurer l'ouverture de la pêche le 13/03/2021.

- Mme LOUIS cantinière peut prétendre aux droits à la retraite à compter du 01/05/2021.
- Pour leurs services rendus à la commune, Monsieur le Maire remettra à Claudette LOUIS, Eric POMMIER et Christophe JOURNAUD la médaille de 20 ans de travail.
- Etude de la voirie communale avec l'entreprise setec va être engagée très prochainement.
- Ecole : Recherche de financement pour l'isolation et pose de pare soleil en bois prévu.
- Etude gratuite (par le SDE18) de l'éclairage public afin d'optimiser les horaires d'éclairage et accélérer le passage au LED.
- Garde d'enfant : une enquête va être diffusée pour mesurer les besoins et offres.

Le Maire, Roger LEBRERO

